

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
21 décembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007
(*suite*)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009

Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de
ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie
de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21,
27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2008-2009

Point 126 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour
2006

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 127 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Bureau des Nations Unies pour les partenariats
(A/62/220 et A/62/363)

1. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats) présente le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/62/220) et dit que l'on y trouve des informations sur les activités du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et les services consultatifs et de promotion des partenariats.

2. Le Bureau collabore actuellement avec des partenaires étatiques et non étatiques, y compris des entreprises, des grands groupes, des organisations non gouvernementales et des philanthropes qui souhaitent contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. En 2006, le Bureau a répondu à près de 500 demandes émanant du secteur privé. L'on pense que M. Robert E. Turner sera en mesure de verser le montant de 1 milliard de dollars qu'il a promis et que d'autres partenariats permettront de disposer d'un montant équivalant là aussi à 1 milliard de dollars. À ce jour, le Bureau a mobilisé plus de 560 millions de dollars, en sus du montant annoncé par M. Turner.

3. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est devenu pleinement opérationnel en 2006 en tant que Fonds d'affectation spéciale. À sa première séance, en mars 2006, le Conseil consultatif du Fonds a recommandé un financement à hauteur de 36 millions de dollars pour 125 projets de consolidation de la démocratie axés sur l'éducation civique, le dialogue démocratique, le renforcement des capacités de la société civile, les questions relatives aux droits de l'homme et d'autres questions. On trouve des renseignements détaillés sur la première année de fonctionnement du Fonds à la section III du rapport.

4. La section IV du rapport est consacrée aux services consultatifs et de promotion, activités par lesquelles le Bureau facilite les partenariats. Le Bureau a examiné les demandes internes et externes et conseillé des entités des Nations Unies et des organismes extérieurs sur l'élaboration de programmes, la création de réseaux mondiaux et régionaux et la mise au point de mécanismes de financement novateurs.

5. Compte tenu des exigences liées à l'assurance qualité, à la transparence et à la responsabilisation, le Bureau cherche les moyens de renforcer ses directives et de convertir en programmes concrets les engagements sociaux pris par les entreprises. Il s'attache également à mettre au point une stratégie de partenariat cohérente en collaboration avec les coordonnateurs des Nations Unies et du secteur privé.

6. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur la question (A/62/363), dit que le Comité a obtenu des renseignements complémentaires sur l'état des virements et l'état d'avancement des projets exécutés par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, qui figurent en annexe à son rapport.

7. Le Comité consultatif note que le Fonds des Nations Unies pour la démocratie est devenu pleinement opérationnel en 2006 et qu'il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général pour la première fois. Le Comité note avec satisfaction qu'outre l'engagement pris par M. Robert E. (Ted) Turner de verser 1 milliard de dollars, la Fondation des Nations Unies espère mobiliser 1 milliard supplémentaire auprès d'autres partenaires afin de soutenir les causes défendues par l'Organisation des Nations Unies.

8. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

9. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que depuis sa création en 1998, le Bureau des Nations Unies pour les partenariats a alloué environ 1 milliard de dollars à 400 projets dans des domaines cruciaux tels que la santé des enfants, les questions touchant les femmes, l'environnement, la paix et la sécurité. Le Groupe apprécie le travail important accompli par le Bureau dans le monde et accueille favorablement les projets qu'il mène à l'appui des initiatives nationales visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Le Groupe accueille favorablement les efforts faits par le Bureau pour obtenir le versement d'une nouvelle tranche d'1 milliard de dollars à l'appui des causes défendues par l'Organisation des Nations Unies. Il considère que le Bureau fait le lien entre les organismes des Nations Unies et le secteur privé, les fondations et la société civile, conformément au

Document final du Sommet mondial de 2005. Le fait que des centaines de partenaires potentiels aient manifesté leur intérêt pour collaborer avec le Bureau témoigne de sa crédibilité auprès du secteur privé. Le Groupe note les mesures prises par le Bureau pour améliorer l'exécution de son programme et appliquer les enseignements tirés de l'expérience et continuera à appuyer son travail.

11. Constatant que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de chercher des moyens de forger des partenariats avec la société civile, le Groupe se demande si le Bureau pourrait établir un mécanisme à l'appui du Compte pour le développement et du financement du développement.

12. **M. Dossal** (Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats) dit que le Bureau appuie les activités du Bureau du financement du développement et se propose d'établir des relations plus formelles avec le Compte pour le développement et le Bureau du financement du développement afin de trouver les moyens de mettre leurs ressources en commun pour le bien de tous.

13. **Le Président** invite la Commission à adopter le projet de décision présenté oralement sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats dont le texte figure ci-après :

« La Cinquième Commission, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats (A/62/220) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/363) :

a) Prend note du rapport du Secrétaire général (A/62/220);

b) Fait siennes les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/363). »

14. *Le projet de décision est adopté.*

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie

de grippe : prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/328 et A/62/474)

15. **M^{me} McDonald** (Directrice de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, Département de la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées concernant les chapitres 17, 20, 21, 27, 28C, 28D, 28E, 28F et 28G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 en vue de préparer les moyens opérationnels de l'Organisation et d'assurer la continuité de ses activités dans l'éventualité d'une crise prolongée résultant d'une pandémie de grippe (A/62/328), dit que le monde est en alerte depuis l'apparition du virus A(H5N1), qui fait craindre une nouvelle pandémie de grippe chez les humains. Au 12 septembre 2007, la grippe aviaire s'était transmise à 328 personnes dans 12 pays depuis 2003 et avait provoqué 200 décès parmi celles-ci. Dans son *Rapport sur la santé dans le monde 2007*, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la grippe pandémique comme étant la plus redoutée des urgences potentielles de santé publique de portée internationale. Il est donc impératif que l'Organisation des Nations Unies se prépare à l'éventualité d'une pandémie de grippe.

16. En septembre 2005, l'Organisation des Nations Unies a nommé un coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe, qui veille, en collaboration avec l'OMS, d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs, à ce que le système des Nations Unies fournisse un appui adéquat et coordonné aux pays dans le cadre des mesures prises pour maîtriser la grippe aviaire et se préparer à la prochaine pandémie de grippe humaine. Conscient de l'importance que revêt la préparation à la pandémie pour le maintien de l'intégrité du système des Nations Unies, le Secrétaire général a promulgué une directive imposant à tous les organismes et entités des Nations Unies de se préparer à une pandémie de grippe humaine.

17. Une pandémie diffère des autres crises visées par les plans de gestion des crises existants en ce qu'elle démarre plus lentement, dure plus longtemps et a une portée mondiale. Quelque 30 % des fonctionnaires des Nations Unies et des membres de leur famille pourraient tomber malades et l'absentéisme pourrait

atteindre 40 %. La diminution des capacités des fournisseurs et des institutions du pays hôte chargées de la sécurité publique et des services d'urgence pourrait rendre la situation encore plus complexe.

18. Les mesures de préparation dans les villes sièges et dans les commissions régionales ont été conçues en fonction de scénarios qui s'inspirent de ceux envisagés par l'OMS en cas de pandémie mondiale et qui ont été adaptés au contexte local. Elles visent à protéger la santé du personnel et à assurer sa sécurité et sa sûreté ainsi que celles des biens de l'Organisation, et à assurer la continuité des fonctions et activités essentielles de l'Organisation.

19. Les fonctions essentielles suivantes ont été recensées : donner aux organes principaux (le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale) les moyens de tenir les réunions indispensables et de communiquer avec les autres organisations et avec les gouvernements des États Membres; donner au Secrétaire général les moyens de représenter l'Organisation, de répondre aux besoins de la communauté internationale, d'organiser des concertations diplomatiques et des négociations et de jouer un rôle directeur à l'échelle mondiale; protéger le personnel et les biens de l'Organisation; prendre des décisions de principe et des décisions opérationnelles importantes touchant l'accomplissement des missions mondiales de l'Organisation et le déroulement des opérations sur le terrain, notamment des opérations de maintien de la paix et des interventions humanitaires; communiquer avec les autres organisations et avec les gouvernements des États Membres; veiller à ce que les locaux restent desservis par les services collectifs de distribution et assurer la continuité des services de télécommunications et des services informatiques; assurer la continuité des opérations administratives essentielles.

20. Les opérations de planification et de préparation ont porté sur les interventions médicales et les activités de prévention, la continuité des opérations et les activités préparatoires. Afin d'éviter les chevauchements d'activités, l'on a veillé tout particulièrement à ce que les activités envisagées dans le rapport – notamment celles relatives aux stratégies de télétravail, à la diffusion de l'information et aux achats – soient harmonisées avec celles entreprises par différents entités, fonds et programmes des Nations Unies et les complètent. Par exemple, les activités informatiques complètent celles décrites dans le rapport sur la

continuité des opérations informatiques du Secrétariat et la reprise après sinistre qui sera soumis à l'Assemblée générale à la session en cours. Il convient de noter que la continuité des opérations dépasse largement le cadre des activités informatiques.

21. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver le montant total des dépenses supplémentaires, estimé à 7 868 600 dollars, que la mise en œuvre des propositions exposées dans le rapport entraînera pour l'exercice biennal 2008-2009 dans les villes sièges et les commissions régionales.

22. **M. Saha** (Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif, à savoir les prévisions de dépenses pour 2007, le récapitulatif des crédits demandés au titre des dépenses renouvelables et non renouvelables et les besoins en personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2008-2009, figurent en annexe au rapport du Comité sur les prévisions de dépenses révisées (A/62/474). Tout en estimant qu'il convient de prendre des dispositions en prévision d'une pandémie prolongée de grippe humaine, le Comité consultatif est cependant d'avis qu'il faudrait appliquer une politique coordonnée et avisée à l'échelle du système des Nations Unies. Il recommande que l'on procède à une étude d'ensemble des besoins dans le domaine de la continuité des opérations, notamment les dispositions à prendre en cas de pandémie de grippe et celles concernant la continuité des opérations et la reprise après sinistre dans le domaine de l'informatique et de la télématique, au sujet desquelles un rapport séparé sera présenté à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a exposé ses recommandations au paragraphe 14 de son rapport. L'Assemblée générale est invitée à approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 2008-2009 compte tenu de ces recommandations.

23. **M. Hussain** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe comprend bien la menace que la forme virulente de la grippe aviaire fait peser sur l'humanité, en particulier sur le personnel des Nations Unies. On ne peut que se louer des mesures prises par l'Organisation afin de se préparer à une éventuelle crise, en particulier avec la désignation d'un coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe, la création d'un comité directeur interinstitutions, la désignation de coordonnateurs dans tous les lieux d'affectation et la

formulation de directives et de plans pour les situations d'urgence par l'Équipe de haut niveau chargée de la préparation aux situations de crise.

24. Le Groupe souhaite obtenir un complément d'information sur les hypothèses qui sous-tendent les prévisions de dépenses exposées dans le rapport du Secrétaire général, en particulier celle selon laquelle la pandémie toucherait entre 30 et 40 % du personnel des Nations Unies et pourrait toucher tous les lieux d'affectation. Il souhaite également en savoir plus sur les consultations engagées avec l'OMS et les autorités sanitaires nationales aux fins de l'établissement du rapport. Le Comité consultatif a formulé de précieux conseils sur les besoins relatifs à la continuité des opérations, question qui doit être supervisée par le Directeur général de l'informatique et non être abordée en ordre dispersé. De façon générale, le Groupe est d'accord avec les observations et recommandations du Comité consultatif concernant les interventions médicales, la prévention, le renforcement des capacités et la formation.

25. **M. Mukai** (Japon) dit que le Japon coopère avec le Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe. Étant donné que les organismes des Nations Unies, dont l'OMS, ont accumulé de nombreuses connaissances et informations dans le cadre de leur coopération avec les États Membres, il semble judicieux de puiser d'abord dans ces informations avant de prendre des mesures spéciales. En particulier, la création d'un groupe chargé tout spécialement de la grippe aviaire mérite réflexion : l'intervenant se demande si des organisations telles que l'OMS se sont dotées de groupes semblables.

26. Il faut éviter d'aborder la question de la continuité des opérations en ordre dispersé : le Directeur général de l'informatique devrait déterminer l'ensemble des besoins et soumettre un rapport d'ensemble à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-deuxième session. On pourrait faire face aux besoins de prévention et d'interventions médicales au moyen des mesures d'urgence prises par les pays accueillant des lieux d'affectation, des services médicaux offerts par l'Organisation et des services proposés par les régimes d'assurance médicale. En ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation, l'Organisation devrait avoir recours aux ressources et compétences existantes, notamment celles de l'OMS, avant de demander de nouvelles ressources.

27. La délégation japonaise souhaite obtenir des réponses à ce sujet avant d'examiner plus avant les propositions budgétaires.

28. **M. Ramos** (Portugal), s'exprimant au nom de l'Union européenne, note qu'il était déjà question de certaines activités décrites dans le rapport lors de la création du poste de coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe en septembre 2005, et se demande donc pourquoi les prévisions de dépenses révisées ont été publiées sous forme de document distinct au lieu d'être prises en compte dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

29. **M^{me} McDonald** (Directrice de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, Département de la gestion), répondant aux questions qui ont été posées, explique que l'on a fait valider les plans relatifs à la pandémie à l'extérieur en juillet 2007 afin de s'assurer que ceux-ci et les budgets correspondants cadraient avec les pratiques de référence. Les prévisions de dépenses concernant les villes sièges sont restées inchangées mais des modifications mineures ont été apportées pour d'autres lieux d'affectation. Dans certains cas, les prévisions ont même augmenté.

30. Le rôle de l'OMS est de réduire l'exposition des humains aux virus A(H5N1), de renforcer le système d'alerte précoce, de prendre des mesures en vue de circonscrire une pandémie de grippe à la source et d'étoffer les capacités des pays membres de la communauté internationale. L'OMS ne s'occupe pas de la gestion des opérations en cas de crise prolongée, tandis que le rôle du Coordonnateur du système des Nations Unies pour la grippe est d'apporter son concours aux gouvernements et aux équipes de pays.

31. Répondant aux observations relatives à la dispersion des efforts consacrés à la continuité des opérations, l'intervenante souligne que les propositions exposées dans le rapport sont structurées de façon à compléter le rapport d'ensemble sur la continuité des opérations informatiques au Secrétariat et la reprise après sinistre qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Point 126 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

**Rapport récapitulatif du Secrétariat
de l'Organisation des Nations Unies pour 2006**
(A/62/164 et A/62/352)

32. **M^{me} Hurtz-Soyka** (Chef du Bureau des activités de contrôle et de l'administration de la justice, Département de la gestion), présentant la note du Secrétaire général (A/62/164) transmettant le *Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour 2006*, dit que dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a pris note de l'intention du Secrétaire général d'établir un deuxième rapport annuel unique en vue de renforcer la transparence de l'Organisation et la responsabilisation du Secrétariat vis-à-vis des États Membres et a souligné que le rapport devrait être établi dans le contexte des paragraphes 68 et 69 du rapport du Comité consultatif (A/60/870) concernant le *Rapport récapitulatif pour 2005*. L'Assemblée a également souligné que le *Rapport récapitulatif pour 2006* ne se substituerait pas au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation demandé par l'Article 98 de la Charte des Nations Unies. Le but principal est donc de promouvoir la transparence et la responsabilisation en rassemblant dans un seul document, publié tous les ans dans les six langues officielles, des éléments d'information sur les résultats obtenus et des renseignements financiers actuellement éparpillés dans divers documents. Le *Rapport récapitulatif pour 2006* ne remplace aucun autre rapport.

33. Le *Rapport récapitulatif pour 2006* établit une corrélation entre les grandes priorités, les activités prévues dans les programmes et les ressources et examine les problèmes de gestion et les mesures correctives prises ou envisagées. Il examine sous l'angle des stratégies les principales réalisations et les principaux problèmes du Secrétariat en 2006 et analyse de façon ouverte les résultats obtenus par l'Organisation. Il est axé sur les résultats obtenus et les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs du Secrétariat dans 10 domaines prioritaires et met en évidence l'apport du Secrétariat au vu des priorités. De l'avis du Secrétariat, la présentation dans un même rapport de renseignements concernant les résultats obtenus et de renseignements financiers constitue la meilleure façon de montrer aux États Membres comment il utilise les crédits qui lui sont alloués et quels sont les résultats obtenus dans le cadre des programmes.

34. Le *Rapport récapitulatif pour 2006* comprend aussi une analyse du Bureau des services de contrôle interne concernant les principaux problèmes de gestion et autres rencontrés par le Secrétariat et une évaluation des mesures prises pour y remédier. On y trouve également le résumé du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire terminé le 30 juin 2006.

35. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le *Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour 2006* (A/62/352), dit que dans le cadre des propositions relatives à la réforme de la gestion exposées dans les rapports A/60/692 et Corr.1 et 2 et A/60/846/Add.4 (« Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale »), le Secrétaire général a proposé d'instituer un rapport annuel unique qui renfermerait des données sur les finances et les programmes et permettrait d'évaluer les résultats de l'Organisation et la gestion des ressources, l'idée étant d'en faire un outil de nature à améliorer la transparence et la responsabilité du Secrétariat vis-à-vis des États Membres et du grand public. Dans le rapport qu'il a consacré à ces propositions (A/60/870, par. 68 et 69), le Comité consultatif a considéré qu'il fallait définir plus clairement le but du rapport récapitulatif et le public visé et a estimé que l'établissement d'un rapport unique, qui servirait à la fois les besoins du public et ceux des États Membres, risquait de se solder par un document trop technique pour l'un et trop général pour les autres.

36. L'ambiguïté subsiste quant au public visé. Le Comité consultatif constate que des efforts ont été faits afin de présenter des renseignements plus complets sur les lacunes et les problèmes des différents départements, mais il n'est pas convaincu que le *Rapport récapitulatif pour 2006*, sous sa forme actuelle, renforce de façon notable la transparence et la responsabilité. Il recommande par conséquent d'en cesser la publication. Cependant, il accueille avec satisfaction l'aperçu succinct de la répartition par grande activité de programme des ressources du budget ordinaire, des autres ressources financées par des contributions obligatoires et des ressources extrabudgétaires, ainsi que le récapitulatif concernant l'exécution du budget du Secrétariat. Il note que ces

données globales synthétisées, ainsi rassemblées dans un même rapport, ne se retrouvent dans aucun autre document accessible au public. Il est d'avis qu'elles pourraient être communiquées aux États Membres dans le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

37. **M. Guerber** (Suisse) déclare que l'effort fait par le Secrétariat pour exposer ses réalisations et ses problèmes est le bienvenu, de même que la présentation de son budget, de ses dépenses et de sa dotation en personnel, mais que le *Rapport récapitulatif pour 2006* est loin d'être parfait. Sa délégation partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le public visé doit être défini plus clairement; la publication doit en fait être axée sur les représentants des gouvernements, les parlementaires, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales, car leur appui à l'Organisation ne doit pas être considéré comme allant de soi.

38. En ce qui concerne l'observation du Comité consultatif selon laquelle le *Rapport récapitulatif pour 2006* ne rend pas compte de l'impact de l'action d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires non gouvernementaux, il peut être fondé d'élargir la portée du rapport à l'avenir, encore qu'il semble préférable d'adopter une stratégie progressive et moins ambitieuse au vu de la complexité des mandats et de la structure des organismes des Nations Unies. Une attention insuffisante a été accordée à certains domaines prioritaires pour les États Membres : il serait intéressant d'obtenir des précisions sur la façon dont la structure du document a été arrêtée et de trouver les moyens de parvenir à un meilleur équilibre entre la place consacrée à certains thèmes et la pertinence du contenu. Il faudrait également examiner la possibilité de réduire le coût de production des futurs rapports. Par exemple, il n'était pas nécessaire de faire coïncider l'établissement du rapport avec l'année civile alors qu'une synchronisation avec le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation faciliterait la collecte de l'information à moindre coût. La raison pour laquelle le Secrétariat a choisi de recruter un consultant externe au lieu de se tourner vers le Département de l'information n'est pas claire.

39. Étant donné que le *Rapport récapitulatif* offre l'occasion de mieux sensibiliser le public aux activités de l'Organisation des Nations Unies, la Commission

devrait s'attacher à l'améliorer et à dépasser le stade du prototype.

40. **M. Golovinov** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attache une grande importance au renforcement de la transparence et de la responsabilité du Secrétariat vis-à-vis des États Membres, ce qui devrait être l'objectif du rapport annuel récapitulatif. En application de la section V de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, le Secrétariat aurait dû soumettre le premier de ces rapports à la Commission afin que celle-ci se prononce sur son utilité. Or, le *Rapport récapitulatif pour 2005* a été publié, en anglais seulement, sans que l'Assemblée puisse se prononcer sur la question et mis en vente à la Librairie des Nations Unies. Malgré les protestations exprimées par une majorité écrasante de délégations à la soixante et unième session, la publication n'a pas été retirée de la vente. Le Secrétariat devrait la retirer immédiatement et l'on devrait demander au Bureau des services de contrôle interne d'identifier les responsables du Secrétariat qui en ont autorisé la publication afin d'obtenir un dédommagement pour la perte financière subie par l'Organisation. La délégation russe souhaite également savoir pourquoi le Bureau des services de contrôle interne n'a pas déjà procédé à une enquête de ce type.

41. Le Comité consultatif s'est déclaré préoccupé à juste titre par le fait que le *Rapport récapitulatif pour 2006* n'a pas renforcé la transparence et la responsabilisation du Secrétariat. Dans sa note, le Secrétaire général a fait référence à la section V de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale et aux paragraphes 68 et 69 du rapport précédent du Comité consultatif, mais manifestement il n'a pas été tenu compte de ces documents dans l'établissement du *Rapport récapitulatif*. Il est également surprenant que le Secrétariat ait recruté un consultant externe au lieu de recourir au Département de l'information. La délégation russe demande des précisions sur le montant total consacré à l'établissement des deux rapports récapitulatifs. Elle fait sienne la recommandation du Comité consultatif selon laquelle il faudrait cesser la publication du rapport.

42. **M. Hussain** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe appuie sans réserve les observations et recommandations du Comité consultatif.

43. **M^{me} Hurtz-Soyka** (Chef du Bureau des activités de contrôle et de l'administration de la justice, Département de la gestion), répondant à la question soulevée par le représentant de la Fédération de Russie, dit que le *Rapport récapitulatif pour 2005* a été proposé à la vente pendant très peu de temps et que seule une centaine d'exemplaires ont été vendus avant que la publication ne soit retirée des rayons. Concernant le point soulevé par le représentant de la Suisse, la structure du *Rapport récapitulatif pour 2006* repose sur les priorités stratégiques exposées dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

44. **M. Golovinov** (Fédération de Russie) dit s'être rendu à la Librairie des Nations Unies avant son intervention et avoir constaté que le *Rapport récapitulatif pour 2005* était toujours proposé à la vente.

La séance est levée à 11 h 5.